

RÉGLEMENT PARTICULIER

6^{ème} étape du circuit « ParaBadminton »



à LYON



Le samedi 11 juin 2022

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre.
2. Le Juge-Arbitre de la compétition sera **M. Julien LAMERCERIE du club de Vienne (CBV 38)**, et le GEO sera **M. Côme CHIRAT du club de Lyon (BACLY 69)**
3. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le Juge-Arbitre se réserve le droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
4. Le tournoi est autorisé par la ligue d'Auvergne Rhône Alpes de Badminton et par la Fédération Française de Badminton sous le numéro n° : 2104284 et autorisé : **En cours**
5. Le tournoi est ouvert à toutes les joueuses et tous les joueurs licencié(e)s à la Fédération Française de Badminton classés dans de N1 à NC dans la catégorie « ParaBadminton » soit **WH 1** = Fauteuil sans abdos / **WH 2** = Fauteuil avec abdos / **SL 3** = Debout membre inférieur / **SL 4** = Debout membre inférieur / **SU 5** = debout membre supérieur / **SH 6** = Petite taille / **DA** = Déficience Auditive / **Sans classif.** = ne possède pas de classification
6. Tout joueur inscrit à la « **6ème « étape du circuit ParaBadminton »** doit être licencié sur Poona le jour du tirage au sort soit 2 juin 2022.
7. La répartition des joueuses et joueurs se fera par séries (Série 1, Série 2, Série 3, Série 4...). Les joueurs seront départagés par rapport à leur CPPPH à la date du tirage au sort.
8. La compétition est ouverte aux catégories « ParaBadminton » soit **WH 1** = Fauteuil sans abdos / **WH 2** = Fauteuil avec abdos / **SL 3** = Debout membre inférieur / **SL 4** = Debout membre inférieur / **SU 5** = debout membre supérieur / **SH 6** = Petite taille / **DA** = Déficience Auditive / **Sans classif.** = ne possède pas de classification
9. Tous les tableaux se joueront en poule de 3, 4 avec 2 sortants par poule ou poule unique de 5, 6 ou 7 selon le nombre d'inscrits par catégories
10. Déroulement de la journée : De 8h30 / 9h00 à 12h00 / 13h00, les simples dames & hommes et de 12h00 / 13h00 à 15h30 / 16h00 les doubles dames & doubles hommes et doubles mixtes. La joueuse ou le joueur ne devra pas dépasser les 8 matchs autorisés dans la journée.
11. Le nombre de participants est limité à 40 sur la journée. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :
 - ✓ Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
 - ✓ Date de paiement des droits d'engagement
12. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du Comité Organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés avec jusqu'à 1h d'avance. Les joueurs seront convoqués 45 min avant leur match et 1h avant leur match pour une convocation après-midi (12h)
13. Les organisateurs en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
14. Aucune sortie de terrains ne sera autorisée en-dehors des arrêts de jeu prévus par le règlement. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set, ainsi qu'entre chaque set. Ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 40 entre les sets. A défaut ils pourront être sanctionnés par le Juge-Arbitre.
15. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux organisateurs et aux joueurs. Les conseillers techniques n'auront accès au plateau de jeu que lors des arrêts de jeu règlementaires. Le nombre de conseillers techniques autorisé est de 2 maximums par joueur.
16. Vu la disposition de la salle et l'espace entre les terrains, le coaching sera « interdit » en dehors des arrêts de jeu règlementaires.

17. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.
18. Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux quarts de finales inclus. Au-delà et en fonction des disponibilités, des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le Comité d'Organisation au Juge-Arbitre. Cependant, et à tout moment du tournoi, tout joueur pourra faire appel au Juge-Arbitre pour régler tous litiges entre joueurs qui interviendra dans le cours d'un match.
19. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **RSL Grade 1**
20. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, filins...) sera compté **FAUTE** en jeu et **LET** au service. Il ne sera autorisé que 2 services LET consécutifs. Au-delà le point de l'échange et le service reviendront à l'adversaire.
21. Les horaires prévisionnels fournis par l'affichage sont donnés à titre indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase en cours de compétition le feront sous leur propre responsabilité et après accord du Juge-Arbitre. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge-Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. A défaut et en cas d'absence à l'appel de son match le joueur sera annoncé forfait pour le tableau en cours.
22. En cas de forfait d'un participant avant le début de son tableau, il pourra être remplacé par un joueur dans l'ordre de la liste d'attente.
23. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de **3 minutes** pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
24. A l'appel de leur nom, les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque. A la fin du match, le vainqueur remettra la feuille de match correctement remplie à la table de marque (scores, heure de fin, ...)
25. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement des tenues et publicité sera affiché dans la salle au tableau d'affichage.
26. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quel que soit la discipline (Ce temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'au premier service - ou l'annonce « jouez » de l'arbitre - du match suivant).
27. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes dites « d'échauffement » sur le terrain avant le début du match. Ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. (Ces 3 minutes comprennent : le test des volants, l'échauffement et le changement de tenue). Un terrain d'échauffement est à la disposition des joueurs pendant toute la compétition.
28. Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour de la compétition pourra porter contestation auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
29. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents... Les joueuses & joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
30. Passé le délai de la date limite d'inscription du **1 juin 2022**, le Comité d'Organisation se réserve le droit de rembourser les droits d'inscription, uniquement en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.
31. Le joueur forfait après le tirage au sort du **2 juin 2022** devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la fin de la compétition à la Ligue d'Auvergne Rhône Alpes de Badminton. Sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (Tournois et interclubs). Merci de noter au dos votre nom et nom de la compétition.
 - Par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org
 - Par courrier : Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton 37 Route du Vercors - 38500 St Cassien
32. Les droits d'inscriptions sont de 15 € pour un tableau ou 2 tableaux à régler par virement ou par chèque à l'organisateur avant le tirage au sort.
33. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de revoir le tableau des récompenses en fonction du nombre de représentant dans chacun des tableaux et séries.
34. Le nombre de joueurs est limité aux **40** premières inscriptions.
35. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette « **6^{ème} étape du circuit ParaBadminton** » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

Le Juge-Arbitre : M. Julien LAMERCERIE le 21 avril 2022

